



## Resto : Le service Paie passe à Table

En Mars 2017, après avoir été alerté par quelques collègues sur un problème de versement des indemnités de frais de repas, la CFTC met les pieds dans le plat et fait remonter le problème au personnel compétent en la matière du Service RH de la DG.

Une bonne tablée! 314 personnes de la DT Seine-Nord sont concernées avec des sommes allant de 15 à plus de 1500€. L'addition est un peu salée.

Dans certains établissements, le service n'est pas rapide... Mais après plusieurs relances en Juillet et en Septembre, pour indiquer que le problème ne concernait pas uniquement la DT SEINO mais aussi d'autres régions, une réponse de la DG arrive enfin en Octobre: «...régularisation sur les bulletins de paie de Décembre 2017 au plus tard... »

Et bon appétit bien sûr!

## CPA, Cessation de Paiement Anormale

La CPA est un accord national qui prévoit que les ouvriers forestiers âgés de 57 ans et plus puissent alléger leur temps de travail avec une diminution maximale de 5% du salaire. Ce qui n'est pas prévu, c'est qu'ils voient également leurs salaires mensuels allégés lorsqu'ils prennent des congés.

En effet, c'est la mauvaise surprise que constate les OF en CPA, et ce au niveau national, depuis le mois de Janvier et le déploiement du logiciel de paie Pléiades. Tiens, tiens...

Les services RH Territoriaux et nous même avons la même lecture juridique du problème, mais jusqu'au mois de Novembre la DG refusait de reconnaître une erreur quelconque due au fameux logiciel. Circulez!

Finalement, grâce à l'arrivée d'une nouvelle Responsable Paie Nationale, la DG change d'avis et demande aux Directions Territoriales et Régionales de régulariser les situations pour le mois de Décembre.

## RUSH HOUR

Nous tenons à remercier vivement Mmes Dollet-Bailly et Yao pour leur implication rapide pour résoudre ces problèmes au niveau de la DG, ainsi que tous les personnels des Services RH Territoriaux qui ont dû assumer une charge de travail importante en cette fin d'année pour palier aux erreurs du Service RH National.

## Convention Collective Nationale

L'actualité sociale en cette fin d'année est très nettement marquée par l'échec des négociations portant sur la mise en place d'une Convention Collective Nationale (CCN).

Cet échec a conduit le Directeur Général à dénoncer l'ensemble des accords en place dans les Directions Territoriales.

Le 20 décembre 2017 et conformément au code du travail, le Directeur Général ouvre une dernière phase de négociation qui devrait se terminer au plus tard fin juin.

Si à l'issue de cette période un accord majoritaire n'est pas signé entre la Direction Générale et les organisations syndicales, c'est le code du travail qui s'appliquera ou un accord unilatéralement proposé par le Directeur Général.

Quoiqu'il en soit, la CFTC mettra tout en œuvre pour aboutir à un accord majoritaire qui satisfasse le plus grand nombre de salariés.

### Pléiades fait du ménage...

Pléiades qu'on ne présente plus, n'a pas fini de nous occuper. Un personnel d'entretien de la DT SEINO s'est vu supprimer depuis janvier toutes ses primes mensuelles qu'il touchait depuis de très nombreuses années. La CFTC est intervenue auprès du Service RH (on ne se quitte plus!) et tout devrait être propre sur la paie de Décembre.

### ...Le DT aussi

Le RUP de Versailles s'est vu radier de la fonction publique le 1<sup>er</sup> Août 2017 pour des faits avérés de fraudes. Suite à une action de la CFTC enclenchée en 2016, le Directeur Territorial a entendu et a rapidement mis en place les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces dysfonctionnements qui impactaient la qualité de vie au travail de ces personnels de l'UP.

### 2018 : Agenda chargé

Les thèmes abordés seront :

-La CCN - la Qualité de Vie au travail - La Prévoyance - La Pénibilité - Les Instances Représentatives du Personnel

Notre équipe de négociation nationale s'est renforcée et vous pouvez également nous rejoindre en nous contactant au:

06 34 08 81 12.

**Toute l'équipe CFTC vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année!**

### Toujours vigilant

La CFTC effectue régulièrement des tournées sur le terrain. Lors d'une d'entre elles, nous avons constaté des anomalies portant sur le niveau dans l'emploi repère des ouvriers forestiers nouvellement embauchés. Ceux-ci étant autonomes et diplômés doivent être à minima au niveau 2. M. Leconte D. de l'UP Normandie remercie la CFTC car sa situation sera régularisée en Décembre.



Didier RENEAUME  
UP de  
Picardie

### Un OF, une actu, vue par...

Suite à la lecture du brome Syndical, j'ai contacté un de mes délégués CFTC pour qu'il vérifie mes feuilles de Paie pour la Prime d'ancienneté. Grâce à leur intervention, j'ai pu avoir une régularisation de 238€. Je remercie l'acharnement et l'efficacité de l'équipe CFTC.